



camera de la mairie sur la facade de ma maison

Par **jose66**, le **22/05/2023** à **09:03**

bonjour,rnrnrnJ ai acheté une maison avec une camera de la mairie posé sur sa facade, je n ai aucun document, convention ou je ne sais quoi qui m as été donné par le notaire...je pense que tout c etait fait à l'oral avec l ancien propriétaire (cetait assez courant dans mon village) que faire ? doit il y avoir une convention avec indemnité? puis je la faire retirer?rnrnrnmerci de vos retour

Par **amajuris**, le **23/05/2023** à **12:16**

bonjour,rnrnvous devriez demander à votre vendeur, dans quelles conditions, cette camera a été installée;rnvotre vendur a peut-être signé une convention et ét indemnisé;rnavant d'acheter, vous avez du voir qu'il existait cette caméra, il fallait vous en inquiéter avant d'acheter;rnrnSalutations